

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

N° folio : 10/2015

Paraphe :

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU n° 6

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 31 août 2015

Le trente et un août deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- absents : 03
- votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2015

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Christelle DUVERNAY, Jérémy LAVERRIERE, Véronique DANTON, Odile MONTANT, Philippe ROUCOU

ABSENTS : Emmanuelle CORMIER, Philippe MAYU, Georges FAVRE

PROCURATIONS : Emmanuelle CORMIER à Sandra REMILLON, Philippe MAYU à Xavier BRAND

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire présente une décision prise le 30 juin 2015

- **PORTANT VIREMENT DE CREDITS DU COMPTE DES DEPENSES IMPREVUES :**

Monsieur le Maire décide de porter virement de crédit du compte de dépenses imprévues au profit du compte « charges exceptionnelles », tel que suit :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
022 Dépenses imprévues	022	1 200.00€		
67 charges exceptionnelles			67	1 200.00€

Ce virement de crédit a été nécessaire pour pouvoir régler la somme dûe suite à la décision du tribunal administratif concernant un recours sur un permis de construire.

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

- **TRAVAUX DE VIABILITE HIVERNALE**

La convention de déneigement arrivant à échéance, une consultation concernant ce marché a été lancée le dix-neuf juin deux mille quinze pour une période d'un mois. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre reçue De l' EARL la Gaieté.

Le conseil municipal décide de confier le déneigement pour la saison hivernale 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 à l'EARL la Gaieté.

Pour la convention, le tarif est le même pour l'immobilisation (2500€), il est passé de 75 € à 82.50 € de l'heure pour le déneigement.

- VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes pour régulariser certaines dépenses.

Le conseil municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits supplémentaires comme définis ci-dessous :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
022 Dépenses imprévues	022	6 300.00 €		
65 Autres charges de gestion courante 6574 Subvention autres organismes			6574	6 300.00 €

- SUBVENTION ASSOCIATION G2PM SPORT 74 POUR L'ORGANISATION DE LA 2ème EDITION DE L'USSES TRAIL DES BORNES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association G2PM SPORT 74 domiciliée 25 rue de Chevoince à Cruseilles. Elle organise la 2^{ème} édition de l'Usse Trail des Bornes le dimanche 27 septembre 2015. Deux trails et une marche gourmande sont balisés sur le territoire des Bornes, ils empruntent les chemins communaux de la commune.

L'association sollicite une participation financière de la commune pour s'associer à l'évènement.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association G2PM SPORT 74.

- SUBVENTION ASSOCIATION GRAINES DE FAVIES POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association Graines de Favis domiciliée Route des Ecoles à Villy le Bouveret. L'association, en collaboration avec les communes du Sappey, de Menthonnex-en-Bornes, Vovray-en-Bornes et Villy-le-Bouveret, a créé « le centre de loisirs des Bornes ». Il ouvrira ses portes dès la rentrée de septembre.

L'association sollicite une participation financière de la commune d'un montant de 3 375 euros pour les investissements réalisés.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 3 375 euros à l'association Graines de Favis et précise que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Le centre de loisirs accueillera les enfants le mercredi après-midi dès le 9 septembre 2015, les enfants pourront prendre le repas au centre le mercredi midi. Il ouvrira également toutes les premières semaines des vacances La directrice est Mme Maryse Germain.

Les parents émettent la demande de la mise en place d'un transport pour amener les enfants du Sappey et de Vovray-en-Bornes au centre de loisirs le mercredi midi. Le centre de loisirs débute, le problème sera étudié selon le nombre d'enfants concernés.

- APPROBATION DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2224-5,

Le Conseil Municipal approuve le rapport du service public d'assainissement non collectif établi pour l'année 2014.

- ENREGISTREMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les demandes de logement social sont déposées ou envoyées en Mairie qui les transmet à l'organisme PLS ADIL 74 chargé de centraliser et d'enregistrer l'ensemble des demandes.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le département de la Haute-Savoie sera raccordé au Système National d'Enregistrement (SNE), application gratuite développée par l'Etat conçue pour répondre à l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Si les communes ne délibèrent pas pour être service enregistreur des demandes sur le SNE, elles n'auront plus d'obligation en terme d'accueil et d'enregistrement des demandeurs de logement social et en contrepartie n'auront donc plus accès aux demandes de logement social faites sur la commune.

Le conseil municipal accepte d'être service enregistreur des demandes sur le Système National d'Enregistrement.

URBANISME

DP :

Mme Rey Marion – Aménagement d'un appartement (vardon)

M. Lissonnet Hugo – Réfection du toit d'une maison (body)

M. Brand François et Jacqueline – Détachement parcellaire de deux terrains (vardon)

M. Lissajoux Laurent – Isolation extérieure, ravalement de façades et changement de volets (au Château)

PC :

Modification de permis – Montant Jean-Claude : ouverture toit

La porte ouverte de la yourte était très intéressante notamment le fonctionnement de cet habitat autonome. Monsieur le Maire a proposé à la propriétaire de la yourte de se rapprocher des écoles pour faire découvrir aux enfants cette forme d'habitat.

COMMISSIONS

BATIMENTS

La commission salle polyvalente (Odile Montant, Philippe Roucou, Stéphane Debornes) a travaillé sur le règlement et les dysfonctionnements de la salle polyvalente. Odile Montant présente leurs conclusions. Ils pensent qu'il faut noter s'il y a le prêt de la vaisselle pour chaque location. Un seul WC doit être ouvert le week-end (le WC destiné aux enfants restera fermé). Les clés doivent être remises le vendredi soir à 18h30, une fois le ménage terminé. S'il y a une dérogation au règlement de la salle, les personnes qui s'occupent de la location en prennent la responsabilité. Ils proposent de faire réaliser un porte-manteau aux agents techniques (barres contre le mur) etc...

ECOLE

Un prochain rendez-vous a été fixé au mois de Septembre avec Teractem pour le projet d'école.

PRE DE LA GUSTA

Quatre garages restent à la vente, Monsieur le Maire propose de les acheter en vue de les louer en priorité aux personnes domiciliées au chef-lieu (vu le problème de places de stationnement). Monsieur le Maire reçoit un avis favorable de l'ensemble des conseillers. Un rendez-vous sera pris avec le promoteur.

VOIRIE

Les travaux d'aires de croisement ont commencé à Sallanjoux.

Deux devis ont été reçus pour les travaux concernant le chemin des Taries. L'entreprise Barret a été retenue pour un montant de 9302.00€ HT.

Jérémy Crézien, habitant de Vovray, a demandé un accord pour faire des essais de Rallye sur une voie communale (la route de Sallanjoux jusqu'à chez Body) le mercredi 16 septembre 2015 en soirée (18h30 à 21h30) en vue de préparer les championnats du monde des Rallyes. Monsieur le Maire propose de répondre favorablement dans la limite d'une fois par an et pour une personne de la commune. La route ne sera pas complètement bloquée, les riverains pourront accéder.

La voie verte : Odile et Christelle travaillent sur le projet de relier le chef-lieu de Vovray aux Dronières par les chemins ruraux.

SCOLAIRE

La rentrée scolaire aura lieu demain.

La mairie de Cruseilles a invité les communes ayant des enfants scolarisés à Cruseilles à une réunion concernant le périscolaire (cantine, TAP, garderie). En effet, les charges de ce service sont importantes. La commune de Cruseilles souhaite que les communes participent à ces différentes dépenses. Une discussion est en cours avec la trésorerie et la CCPC car pour Vovray deux cas de figures se présentent :

- Les petites et moyennes sections imposées aux parents
- Pour les autres niveaux, demandes de dérogation des parents

SOCIAL : Odile Montant propose d'organiser une réunion de la commission sociale (pour le repas des aînés, le cadeau de Noël et le questionnaire social). La salle polyvalente n'étant pas disponible à l'automne, le repas des anciens sera organisé au restaurant cette année.

COMMUNICATION :

La feuille municipale est en cours de préparation, elle sortira prochainement.

DIVERS

DEFIBRILLATEUR : Sandra Rémillon propose de mettre en place un défibrillateur, un avis favorable est donné. Des devis seront demandés.

PERSONNEL : Salih ACAR a été recruté par le biais du CDG en contrat avenir, son temps de travail est réparti comme suit : 50% à Vovray et 50% au Sappey.

DIVERS :

Monsieur le Maire informe qu'un don de 50€ a été attribué à la commune de la part de M. et Mme Ferrari. Le 5 septembre au Sappey à 14h30 aura lieu une réunion de l'association Don de mémoire (thème vêtements).

Les 26 et 27 septembre à la Balme de Sillingy a lieu la Virade de l'Espoir.

La fête du pain aura lieu le samedi 3 octobre 2015.

Les 6 et 13 décembre 2015 se dérouleront les élections régionales, des permanences seront mises en place.

SMS : Odile Montant propose d'accepter une conférence organisée gratuitement par le Syndicat Mixte du Salève.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire-Adjoint

Sandra REMILLON

